

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION **KASINO** POUR UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL ET D'ENVERGURE POUR L'IMAGE DE LA VILLE



Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 056-215601071-20240417-DEL_03_17_04_24-DE

Nom de l'association _____

Nom de l'événement/action _____

Date de l'événement/action _____

Conditions de versement de la subvention

La subvention est versée en 2 temps : 80% avant la date de la manifestation et 20 % après la manifestation et ce, à la condition cumulative de déposer au service « *communication, événements et vie associative* » les 4 pièces suivantes :

- Bilan général de la manifestation**
(résumé de la manifestation, photos, fréquentation, lauréats...)
- Bilan financier**
(dans un souci de transparence, les justificatifs d'achat devront être joints au bilan de l'événement)
- Revue de presse**
(articles journaux, diffusion sur les réseaux sociaux, affiches et flyers de l'événement)
- Respect des critères** (détaillés au verso)
 - Le dossier
 - La démarche environnementale
 - Le circuit court et local
 - Les invitations
 - La communication

À la réception de ces éléments au service « *Communication, événements et vie associative* » et après l'avis de la commission d'attribution Kasino, les 20% restants de la subvention totale seront versés à l'association, si les critères d'attribution ont été respectés.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION **KASINO** POUR UN ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL ET D'ENVERGURE POUR L'IMAGE DE LA VILLE

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 056-215601071-20240417-DEL_03_17_04_24-DE

RESPECT DES CRITÈRES

LE DOSSIER

Le dossier comprendra une description détaillée de l'événement : public bénéficiaire de l'action, moyens mis en œuvre, zone géographique ou territoire de réalisation de l'action, date et durée, informations complémentaires éventuelles, revue de presse des actions passées

LA DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE

Une attention particulière devra être portée **au respect de l'environnement** de telle sorte que l'organisation de l'événement s'inscrive dans une démarche écoresponsable et/ou sociétale en concordance avec celle menée par la ville, notamment :

Gestion des déchets / usage de vaisselle réutilisable / mutualisation de matériels avec d'autres associations / fourniture des produits en circuits courts / favoriser les mobilités douces (ex : covoiturage, stationnement vélos,...)

LE CIRCUIT COURT ET LOCAL

Une attention particulière devra être portée sur les retombées économiques locales de l'événement en favorisant les achats auprès des **commerçants larmorien**s.

LES INVITATIONS

Les partenaires de l'événement (*ville de Larmor-Plage, Kasino, Larmor j'Adore - Association des commerçants, artisans et entreprises de Larmor-Plage*) devront être invités, au titre de la subvention, à la manifestation et à la remise de prix éventuelle.

LA COMMUNICATION

Les partenaires (*ville de Larmor-Plage, Kasino, Larmor j'Adore*) devront être identifiés sur l'ensemble des supports de communication et sur les réseaux sociaux (@ / #).

Pendant la manifestation, une visibilité particulière devra être portée à la ville de Larmor-Plage (prêt par la ville de supports : flamme, kakémono) intégrant les logos de la *ville de Larmor-Plage, Kasino et de Larmor j'Adore*, à prendre et à restituer au service « *Communication, événements et vie associative* ».

• **Montant total de l'événement/action** _____ €

• **Subvention attribuée**

OUI

NON

• **Si oui, montant attribué avant la manifestation :** _____ €

après la manifestation : _____ €